

TARIFS AU 1^{ER} MAI 2018

	<u>EUROS H.T.</u>
Droit d'Entrée	25 €
Droit d'Adhésion Fixe Annuel	1 €
Cotisation Santé au Travail appliquée au 1 ^{er} janvier 2018 au taux de	0,49%
Montant minimum de la cotisation annuelle par salarié visité	95 €
Cotisation complémentaire par Salarié convoqué à la visite	8 €
Par salarié et apprenti : Acompte demandé aux Adhérents en retard de cotisations – en RJ – Facturation aux Entreprises nouvellement créées	95 €
Facturation Non vu : Salarié et Apprenti (2 ^{ème} année et suivantes)	8 €
Facturation Visite : Intérimaire – Stage de Réinsertion – Adhérents forfaitaires – VRP – Gérant non salarié	95 €
Facturation Non vu : Intérimaire – Stage de Réinsertion – Adhérents forfaitaires – VRP – Apprenti 1 ^{ère} année d'adhésion – Gérant non salarié (70 % de la visite)	66,50 €
Lettre recommandée avec A.R.	10 €
Frais de rejet de prélèvement automatique	16 €

Reims, le 1^{er} mai 2018

Le Directeur,

Philippe MOREL